

**DEMANDE DE PROPOSITION**

**LFPS – GUI- 2022- 9174574**

**26/04/2022**

**UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND (UNICEF) en Guinee**

Lance une demande de proposition pour :

Conduire une étude sur les croyances & les pratiques socioculturelles et comportementales susceptibles d'avoir un impact négatif sur la prévention et la riposte à la COVID-19.

L'objectif de l'étude est de fournir des données quantitatives et qualitatives sur les niveaux de connaissances et de perceptions, les attitudes et opinions dominantes, les comportements et les pratiques en matière de conformité et d'adoptabilité des mesures préventives COVID-19, y compris la vaccination, port de masques, lavage des mains et distance sociale.

**IMPORTANT – INFORMATION ESSENTIELLE**

Les offres seront déposées sous pli fermé et cacheté à la réception du bureau de l'UNICEF, Corniche Coleah, Conakry et porteront la mention :

**UNICEF – LFPS – GUI- 2022- 9174574** « Etude sur les croyances & les pratiques socioculturelles et comportementales susceptibles d'avoir un impact négatif sur la prévention et la riposte à la COVID-19 »

**La date limite de réception des offres est fixée au Mercredi 18 Mai 2022 à 15 heures 00.**

Toutes les offres reçues après la date et heures indiquées ou envoyées à toute autre adresse, seront rejetées.

Monnaie de soumission : GNF

Toute autre monnaie de soumission sera disqualifiée.

Terme de paiement : conformément au chronogramme des livrables/paiements dans les 30 jours après réception de services et réception de chaque facture.

Cette demande de proposition est ouverte.

**Il est important de lire toutes les dispositions de la Demande de Proposition, pour assurer la meilleure compréhension des conditions requises par l'UNICEF et pouvoir présenter une proposition en conformité et complète avec TOUTES LES PIECES DEMANDEES. Notez qu'à défaut d'être en conformité, toute proposition pourra être invalidée.**

**CETTE DEMANDE DE PROPOSITION A ETE :**

**Préparée par :**

Kadiatou Bobo Diallo  
Supply Supply Officer  
[kbdiallo@unicef.org](mailto:kbdiallo@unicef.org)



26 Avril 2022

**Vérifiée par :**

Laurent Badaut  
Supply Specialist  
[lbadaut@unicef.org](mailto:lbadaut@unicef.org)

## FORMULAIRE D'OFFRE

Le **FORMULAIRE D'OFFRE** doit être rempli, signé et renvoyé à l'UNICEF. Pour être valide, la proposition doit être constituée du présent formulaire accompagné de :

- **Les copies des pièces qui constituent la proposition technique.**
- **Les copies pour la proposition financière**

L'offre doit être faite suivant les instructions contenues dans cette demande de proposition. Elle est constituée des documents listés ci-dessus, il est inutile de renvoyer le texte de la demande de proposition.

## TERMES ET CONDITIONS DU CONTRAT

Tout contrat résultant de cette Demande de Proposition contiendra les Conditions Générales de l'UNICEF (Section C de ce document) ainsi que tout autre Terme et Condition spécifique détaillé dans cette Demande de Proposition.

Le Soussigné, ayant lu les Conditions Générales et Particulières de la Demande de Proposition numéro **LFPS – GUI- 2022– 9174574** énoncés dans le document ci-joint, propose d'exécuter les services dans les Termes et Conditions énoncés dans le document.

Signature et cachet : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Nom et Titre : \_\_\_\_\_

Société : \_\_\_\_\_

Adresse Postale : \_\_\_\_\_

Tel/Cell Nos : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Validité de la Proposition : 90 jours

Devise de la Proposition : **En GNF**

Veuillez préciser après avoir pris connaissance des Termes de Paiement de l'UNICEF énoncés dans ce document, quelle est la remise proposée en fonction du délai de paiement :

10 Days 3.0%

15 Days 2.5%

20 Days 2.0%

30 Days Net

Autre rabais commercial proposé : \_\_\_\_\_

## A INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

### A.1 Objet de la Demande de Proposition

Cette Demande de Proposition (DDP) a pour but d'identifier un prestataire pour :

Conduire une étude sur les croyances & les pratiques socioculturelles et comportementales susceptibles d'avoir un impact négatif sur la prévention et la riposte à la COVID-19

### A.2 Objectifs du projet

L'objectif de l'étude est de fournir des données quantitatives et qualitatives sur les niveaux de connaissances et de perceptions, les attitudes et opinions dominantes, les comportements et les pratiques en matière de conformité et d'adoptabilité des mesures préventives COVID-19, y compris la vaccination, port de masques, lavage des mains et distance sociale.

Plus spécifiquement :

1. Apprécier le niveau de connaissance, l'attitude et les pratiques concernant les mesures préventives du COVID-19 parmi les acteurs clés et les personnes influentes de la population et de la communauté (dirigeants communautaires, ASC, enseignants, chefs religieux, structure communautaire, enfants et jeunes).
2. Identifier les mythes, rumeurs, croyances culturelles, opinions et perceptions actuelles sur le COVID-19 ainsi que les obstacles à l'adoption des mesures recommandées.
3. Apprécier l'acceptabilité du vaccin et les obstacles y relatifs ainsi que facilitateurs de l'adoption du vaccin (y compris l'accès et la disponibilité du vaccin ; les opinions, les perceptions, les priorités et la confiance).
4. Identifier les préférences (sources d'information/canaux) qui permettent aux répondants de décider d'adopter diverses mesures de santé publique (mesures recommandées au niveau national, y compris la vaccination).
5. Identifier la dynamique du pouvoir social au sein des communautés, y compris l'influence des acteurs clés et le processus de prise de décision dans la famille par rapport aux mesures préventives du COVID-19, y compris l'adoption du vaccin.

### A.3 Demande d'information complémentaire

Les demandes d'informations complémentaires seront adressées par écrit à l'unité des Approvisionnements du bureau de l'UNICEF cinq jours avant la date de clôture des soumissions à l'adresse électronique suivante : [supplyguinee@unicef.org](mailto:supplyguinee@unicef.org) avec cc [lbadaut@unicef.org](mailto:lbadaut@unicef.org) Mr Laurent Badaut, chef de la section Logistique et approvisionnements et avec une copie à [kbdiallo@unicef.org](mailto:kbdiallo@unicef.org) et [ssoumaoro@unicef.org](mailto:ssoumaoro@unicef.org).

**Les réponses aux demandes écrites seront envoyées par écrit à l'entreprise pour cette DDP.**

Les sociétés intéressées par ce présent appel d'offre peuvent télécharger les documents sur les sites de [www.jao.com](http://www.jao.com), [www.guineenews.com](http://www.guineenews.com), [www.ledjely.com](http://www.ledjely.com) et peuvent retirer les mêmes dossiers au bureau de l'UNICEF sise à Coleyah du lundi au vendredi entre 10h et 11h.

#### A.4 Format de réponse

L’entreprise soumissionnaire doit donner assez d’information pour chaque section de cette demande de proposition afin que l’équipe d’évaluation de l’UNICEF puisse faire une évaluation correcte et juste de l’entreprise. Les instructions en point A.5 doivent être scrupuleusement respectées au risque de voir la soumission rejetée.

#### A.5 Soumission des Propositions

##### A.5.1 Présentations des propositions

- Les Soumissionnaires devront envoyer leurs propositions en 2 exemplaires (un original et 1 copie) dans une enveloppe externe et deux enveloppes internes.
- Les enveloppes internes devront être libellées :
  - 1. Proposition Technique
  - 2. Proposition Financière

Les enveloppes internes devront aussi indiquer le nom et l’adresse du Soumissionnaire et la référence **UNICEF – LFPS – GUI- 2022– 9174574**

- **Attention : Aucune information financière ne doit apparaître dans l’offre technique.**
- **La seule mention de l’enveloppe externe devra être : LFPS – GUI- 2022– 9174574**  
En cas de non-respect de cette instruction, l’UNICEF ne pourra en aucun cas être tenu responsable si l’offre est égarée ou si elle est ouverte prématurément et par conséquent non retenue dans le processus.

##### A.5.2 Date limite de remise des offres

- Les propositions devront être envoyées au plus tard **Mercredi 18 Mai 2022 à 15 heures 00.**
- Toutes propositions reçues après la date et l’heure indiquées ne seront pas considérées
- Aucune proposition ne peut être modifiée après la date et l’heure fixées pour la remise des offres

##### A.5.3 Modifications/retraits des offres

- Avant la date limite, les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur proposition après notification écrite reçue par l’UNICEF.
- Le Dossier de retrait/modification devra indiquer **UNICEF-LFPS – GUI- 2022– 9174574** Le Dossier devra aussi indiquer la mention « MODIFICATION » ou « RETRAIT »

#### A.6 Eclaircissements à apporter aux propositions

La demande d’éclaircissements sur une proposition et la réponse qui lui est apportée seront formulées par email et aucun changement du contenu de la soumission n’est recherché, sauf si cela est nécessaire pour confirmer la correction d’erreurs de calcul découvertes par l’UNICEF lors de l’évaluation des soumissions.

### **A.7 Références**

Les soumissionnaires devront donner le nom et les coordonnées clients auxquels ils auront fourni le même type de services. UNICEF se réserve le droit de contacter ces clients, sans en informer les Soumissionnaires.

### **A.8 Sous-traitance**

Non Applicable.

### **A.9 Droits d'UNICEF**

UNICEF se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, quelle qu'elle soit. UNICEF se réserve le droit d'annuler la procédure de Demande de Proposition et d'écartier toutes les offres, à un moment quelconque avant l'attribution des marchés, sans recours de responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des soumissionnaires concernés et sans être tenu d'informer le ou les soumissionnaires

Affectés des raisons de sa décision. Les offres incomplètes, raturées, ou présentant des vices de Forme ne seront pas retenues.

UNICEF ne pourra pas être retenu responsable des dépenses que les soumissionnaires auront engagées pour préparer leurs réponses à la Demande de Proposition.

### **A.10 Propriété d'UNICEF**

Pour Cette DDP, les demandes d'informations supplémentaires et les offres envoyées sont considérées la propriété d'UNICEF. Tout le matériel soumis en réponses à cette DDP restera à l'UNICEF. Toutes les propositions non retenues seront détruites par l'UNICEF après une période de 6 mois à compter de l'ouverture des plis techniques.

### **A.11 Langue de la Proposition**

Le Français est la seule langue acceptée pour cette Demande de Proposition.

### **A.12 Propriété de l'Information**

Non Applicable.

### **A.13 Avance**

Non Applicable.

### **A.14 Evaluation des Propositions**

Les offres seront évaluées par une commission composée de membres de l'UNICEF et possiblement d'expertise externe à l'UNICEF. Les décisions de la commission seront prises sur la base des critères édictés dans cette demande de proposition et ne souffriront d'aucune ingérence extérieure.

a.

**Evaluation technique****Critères d 'Evaluation Technique des offres****L'évaluation technique repose sur la proposition technique fournis par le soumissionnaire.**

L'offre technique sera notée sur 70 avec un seuil de passage de 50 et sera basée sur deux critères : i) qualifications professionnelles, ii) méthodologie et approches proposées pour aborder la consultation.

DÉSIGNATION DES RUBRIQUES DE L'OFFRE TECHNIQUE	NOTE MAX.
<b>1. Qualité de la proposition technique</b>	<b>35</b>
a. Compréhension de la mission	10
b. Cohérence de la proposition technique	5
c. Méthodologie (Démarche, chronogramme et outils proposés)	20
<b>2. Ressources humaines proposées</b>	<b>25</b>
a. Le consultant principal, chef de mission.	15
b. Consultants associés	10
<b>3. Références techniques / Expérience similaires</b>	<b>10</b>
a. Trois (3) références de prestations similaires pour des partenaires bilatéraux ou multilatéraux (+Rapports produits)	5
b. Expérience de travail avec l'UNICEF et/ou d'autres Agences du Système des Nations Unies	5
<b>TOTAL</b>	<b>70</b>

**Seules les propositions techniques qui auront une note au moins égale à 50 sur les 70 possibles seront qualifiées et feront l'objet de l'évaluation financière.**

b.

**Evaluation financière**

Les Propositions Financières seront ensuite évaluées sur 30 et le total de points possible est de 100 points. Le maximum de points sera donné à la proposition la moins chère qui a été ouverte et comparée aux autres soumissionnaires qui ont atteint le score nécessaire dans l'évaluation de la proposition technique. Toutes les autres propositions financières recevront les points de façon inverse à la Proposition la mieux disant.

La formule utilisée pour établir les scores financiers est la suivante :  $S_f = 100 \times F_m/F$ ,  $S_f$  étant le score financier,  $F_m$  la proposition la mieux disant et  $F$  le montant de la proposition considérée

Les couts de la proposition financière devront être calculés et apparaitre en **Francs Guinéens GNF**

En règle générale, les marchés de l'UNICEF comme ceux du système commun des Nations Unies sont hors taxe.

c.

### **Evaluation combinée**

Les propositions sont classées en fonction de leurs scores technique (St) et financier (Sf) combinés après introduction de pondérations (T étant le poids attribué à la Proposition technique et P le poids accordé à la Proposition financière ; T + P étant égal à 1 :

$$S = (St \times T\%) + (Sf \times P\%)$$

L'attribution se fera sur la base 70/30. Ainsi, les poids respectifs attribués aux Propositions technique et financière sont :

Proposition Technique = 70  
Proposition financière = 30

### **A.15 Condition particulière**

Non Applicable.

### **A.16 Attribution du marché**

Les offres sont ensuite évaluées et comparées par le Comité de Révision des Contrats d'UNICEF Guinée (eCRC).

**Le soumissionnaire ayant obtenu le score technique et financier combiné le plus élevé se verra attribuer le marché.**

### **A.17 Corruption ou manœuvres frauduleuses**

S'il existe des raisons irréfutables portant à croire que l'Entreprise s'est livrée à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses au cours de l'attribution ou de l'exécution du Marché, UNICEF Guinée peut, quinze (15) jours après le lui avoir notifié, résilier le Contrat et les dispositions des paragraphes ci-après sont applicables de plein droit.

Aux fins de ce paragraphe, les termes ci-après sont définis comme suit :

- (i) Est coupable de “**corruption**” quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un staff de UNICEF Guinée au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un Marché, et
- (ii) se livre à des “**manœuvres frauduleuses**” quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un Marché de manière préjudiciable à UNICEF Guinée. “Manœuvres frauduleuses” comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des Soumissionnaires (avant ou après la remise de la Proposition) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver UNICEF Guinée des avantages de cette dernière.

UNICEF Guinée rejettéra une proposition d’attribution s’il est avéré que l’Attributaire proposé est coupable de corruption ou s’est livré à des manœuvres frauduleuses pour l’attribution de ce Marché.

UNICEF Guinée exclura une Entreprise indéfiniment ou pour une période déterminée de toute attribution de Marchés sous sa responsabilité, s’il est établi à un moment quelconque, que cette Entreprise s’est livrée à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses en vue de l’obtention ou au cours de l’exécution d’un Marché sous sa responsabilité.

#### **A.18 Négociation.**

Les soumissionnaires répondant le mieux aux intérêts de l’UNICEF seront conviés à une réunion afin de spécifier les fournitures, moyens et services qui seront contractés.

#### **A.19 Adjudication de la demande de proposition.**

La soumission répondant le mieux aux intérêts de l’UNICEF sera celle qui aura présenté les documents généraux, techniques et financiers demandés, conformes avec les termes de référence et qui aura obtenu le nombre total de points (propositions technique et financière) le plus élevé.

#### **A.20 Annulation de l’adjudication**

Au cas où l’adjudicataire manquerait de présenter la documentation requise suite à l’évaluation de sa proposition et/ou de signer le contrat dans un délai de 15 (quinze) jours calendaires suivant la notification officielle d’adjudication, cette adjudication pourra être annulée sans aucun droit de recours de la part de l’Adjudicataire

Dans ce cas, l’UNICEF pourra adjuger le contrat au soumissionnaire le mieux disant ou pourra lancer une nouvelle Demande de Propositions.

### **B) TERMES DE REFERENCE**

## **1- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU SERVICE DEMANDE**

Les efforts de prévention et de réponse connexes à la COVID 19, y compris les considérations liées au déploiement des vaccins, se poursuivent, partout dans le monde et en particulier en Guinée dans un contexte moins tendu certes mais avec la pandémie qui continue d’impacter les activités économiques et sociales des communautés. A cet effet, plusieurs actions ont été et sont en train d’être menées par le Gouvernement à travers l’ANSS avec l’appui des partenaires techniques et financiers. Ces interventions se situent autour de la coordination, la supervision, l’approvisionnement continu des vaccins et autres intrants dans les districts sanitaires des 8 régions administratives du pays.

Afin de réduire la propagation de la maladie, le gouvernement à travers l’ANSS a adopté plusieurs stratégies, y compris (i) la vaccination accélérée dans les 38 districts sanitaires du pays, (ii) la prise en charge des suspects et confirmés de la COVID 19, ainsi que (iii) la communication et mobilisation sociale à travers les campagnes d’information et de

sensibilisation sur l'adhésion de la population à la vaccination et le respect des mesures barrières. Suite à la levée du confinement par le Gouvernement avec le maintien de la décision sur le respect stricte des mesures barrières, les gestes barrières sont peu entretenues par la majorité de la population malgré la poursuite des spots d'informations et de sensibilisations sur le respect des mesures barrières dans les radios de Conakry et de l'intérieur du pays et les réseaux sociaux.

L'UNICEF, ses partenaires et d'autres parties prenantes ont mené un certain nombre de recherches, d'études et d'analyses importantes qui ont fourni de nouvelles évidences pouvant être utilisées pour renforcer et élargir les données/informations pour favoriser la prévention et la gestion de la COVID-19 ; l'UNICEF a appuyé le renforcement des capacités des Groupes d'Actions Locales (GAL) en collecte des données et rapportage sur la gestion des rumeurs dans le cadre de la prévention et l'éradication de la COVID 19, leur mise en place au niveau des préfectures avait pour objectif de collecter et remonter les données sur les rumeurs de façon mensuelle. Les rumeurs recensées ont été utilisées dans les messages de spots et de sensibilisations ce qui a permis de freiner la circulation des rumeurs. La situation semblait être maîtriser avant l'apparition de nouveaux variants (omicron) très contagieux qui a pris d'assaut la Guinée. Le manque de suivi et du respect des mesures barrières a favorisé la réurgence de la pandémie.

Tenant compte de la situation qui est toujours marqué par la présence du virus et pour renforcer les mesures sanitaires déjà prises, l'UNICEF poursuit son soutien aux autorités centrales et décentralisées. Ainsi, l'UNICEF envisage d'appuyer la réalisation d'une étude sur les croyances et les pratiques socioculturelles, religieuses et comportementales qui peuvent avoir un impact négatif sur la prévention et la riposte à la COVID-19 mais aussi les potentielles futures pandémies.

## 2- BUT ET OBJECTIF DU SERVICE DEMANDE

L'objectif de l'étude est de fournir des données quantitatives et qualitatives sur les niveaux de connaissances et de perceptions, les attitudes et opinions dominantes, les comportements et les pratiques en matière de conformité et d'adoptabilité des mesures préventives COVID-19, y compris la vaccination, port de masques, lavage des mains et distance sociale.

Plus spécifiquement :

6. Apprécier le niveau de connaissance, l'attitude et les pratiques concernant les mesures préventives du COVID-19 parmi les acteurs clés et les personnes influentes de la population et de la communauté (dirigeants communautaires, ASC, enseignants, chefs religieux, structure communautaire, enfants et jeunes).
7. Identifier les mythes, rumeurs, croyances culturelles, opinions et perceptions actuelles sur le COVID-19 ainsi que les obstacles à l'adoption des mesures recommandées.
8. Apprécier l'acceptabilité du vaccin et les obstacles y relatifs ainsi que facilitateurs de l'adoption du vaccin (y compris l'accès et la disponibilité du vaccin ; les opinions, les perceptions, les priorités et la confiance).
9. Identifier les préférences (sources d'information/canaux) qui permettent aux répondants de décider d'adopter diverses mesures de santé publique (mesures recommandées au niveau national, y compris la vaccination).
10. Identifier la dynamique du pouvoir social au sein des communautés, y compris l'influence des acteurs clés et le processus de prise de décision dans la famille par rapport aux mesures préventives du COVID-19, y compris l'adoption du vaccin.

### 3- METHODOLOGIE / APPROCHE / TACHES A MENER PAR LE PRESTATAIRE DE SERVICE

#### Approche générale

L'examen des données secondaires, qui seront issues de la revue documentaire notamment des documents de politique, programme existants et projet existants, ainsi que des données quantitatives et qualitatives existantes (l'ensemble des documents pertinents seront examinés) sera fourni au stade initial afin d'informer la conception de l'étude et de fournir une analyse contextuelle supplémentaire. La génération de données primaires sera faite en recourant à une combinaison de méthodes quantitatives (enquête auprès d'un échantillon des ménages) et qualitatives.

Toutefois, l'approche méthodologie sera déterminée par le cabinet d'étude afin de mettre en lumière ce que la population pense et ressent à propos des mesures barrières, des vaccins COVID-19, des facteurs sociaux qui favorisent ou empêchent la vaccination, les motivations personnelles ou les hésitations à recevoir un vaccin. Des méthodes d'échantillonnage de commodité et raisonnées, respectivement, seront utilisées pour assurer l'inclusion des foyers de COVID-19.

En vue de disposer d'informations détaillées et diversifiées sur la COVID-19, l'étude sera participative et inclusive. La méthode mixte sera privilégiée (quantitative et qualitative). Elle se déroulera principalement en deux phases.

- 1<sup>ère</sup> phase dite « exploratoire » : au cours de celle-ci, le cabinet d'étude procédera à une analyse situationnelle sur le terrain en examinant la réalité afin de mieux comprendre le contexte. Ensuite il/elle proposera un rapport de démarrage qui comportera des objectifs plus clairs, une méthodologie très détaillée, des indicateurs, un budget et un chronogramme. La deuxième phase fera l'objet d'une collecte sur le terrain. L'observation se passera sur une sélection de sites d'intervention.
- 2<sup>ème</sup> Phase : le cabinet d'étude procédera à la collecte des données en utilisant la méthodologie et les outils développés à la suite de la 1<sup>ère</sup> phase de l'étude.

#### Zone couverte

Gueckedou, Nzérékoré, Yomou et Labé. Les sites spécifiques seront déterminés lors des discussions avec l'équipe technique.

#### Considérations éthiques

Le cabinet d'étude est tenu/e d'identifier clairement tout problème éthique potentiel, ainsi que les processus de revue éthique et de contrôle du processus de recherche/collecte de données. La procédure de l'UNICEF pour les normes éthiques en matière de recherche, d'évaluation, de collecte et d'analyse des données peut être consultée à l'adresse sur le site de l'UNICEF<sup>1</sup>. Cette procédure doit être appliquée systématiquement et de manière cohérente tout au long de la mission. La procédure contient les normes minimales et les procédures requises pour la recherche, l'évaluation et la collecte et l'analyse de données entreprises ou commandées par l'UNICEF (y compris les activités entreprises par des contractants individuels et institutionnels, ainsi que les partenaires) impliquant des sujets humains ou l'analyse de données secondaires sensibles.

<sup>1</sup> [UNICEF Procedure for Ethical Standards in Research, Evaluation, Data Collection and Analysis](https://www.unicef.org/ethics/unicef-procedure-for-ethical-standards-in-research-evaluation-data-collection-and-analysis)

Le/la consultant/e principal/e devra être sensible aux croyances, manières et coutumes locales et agir avec intégrité et honnêteté dans ses relations avec toutes les parties prenantes. En outre, il/elle devra protéger l'anonymat et la confidentialité des informations individuelles. Le consentement de tous les participants devra être demandé par écrit.

Le cabinet d'étude devra respecter la confidentialité des informations traitées au cours de l'enquête. Le cabinet d'étude peut utiliser les documents et les informations fournis uniquement pour les tâches liées aux termes de référence de cette enquête. Les données seront par conséquent stockées et gardées confidentielles, l'accès étant limité au gestionnaire/analyste des données et aux enquêteurs principaux.

#### **4- RESULTATS / PRODUITS ATTENDUS & DELAI D'EXECUTION**

La durée maximale de la consultation sera de 50 jours de travail. Le tableau ci-dessous présente le calendrier succinct indicatif des principales activités et les principaux résultats attendus à chacune des étapes du processus d'évaluation. L'équipe de consultants présentera un chronogramme détaillé de toutes les activités dans le cadre de son rapport de démarrage.

<b>Description du travail</b>			
Tâches/Etapes :	Résultats/produits :	Calendrier exécution	Budget estimatif
<b>Phase de Préparation/Exploration/revue documentaire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Etablir un état des lieux rapide de la situation de la COVID-19 en général et particulier dans les régions d'intervention ;</li> <li>– Contribuer à la revue systématique des analyses existantes sur la COVID-19 en Guinée ;</li> <li>– Echanger avec les acteurs clés, notamment les partenaires de mise en œuvre du financement concerné pour comprendre l'étendue du travail, les attentes et les principaux défis ;</li> <li>– Identifier les acteurs clés aux niveaux central et opérationnel ;</li> <li>– Elaborer le Rapport de démarrage, incluant la définition de la méthodologie.</li> </ul>	<b>Rapport de démarrage</b>	<b>15</b>	
<b>Phase de collecte des données</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Recruter et former les agents de collecte ;</li> <li>– Assurer le déploiement des agents sur le terrain ;</li> <li>– Conduire les entretiens avec les acteurs clés pour la triangulation des données disponibles ;</li> <li>– Assurer l'analyse des données et ressortir les premiers résultats/constats relatifs aux comportements et attitudes vis-à-vis des croyances et les pratiques socioculturelles et comportementales susceptibles d'impacter négativement la prévention et la riposte à la COVID-19</li> </ul>	<b>Rapport préliminaire d'analyse de la situation de l'existant</b>	<b>20</b>	
<b>Phase de finalisation et soumission des Rapport d'analyses</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Rédiger le rapport préliminaire de l'étude ;</li> <li>– Rédiger le rapport final d'étude en tenant compte des feedbacks des parties prenantes.</li> </ul>	<b>Rapport préliminaire révisée</b> <b>Rapport final</b> <b>Présentation PPT des résultats</b>	<b>15</b>	

## **5- GESTION ET SUPERVISION DU SERVICE DEMANDE**

Le cabinet d'étude travaillera sous la supervision directe du Chef de Section Planification, Suivi et Evaluation et le spécialiste Suivi et Evaluation. A son tour, le consultant principal assurera la supervision des membres de l'équipe technique.

## **6- DISPOSITIONS PARTICULIERES LIEES AU SERVICE DEMANDE OU AU PRESTATAIRE DE SERVICE**

- L'offre financière devra être tout compris, intégrant tous les coûts nécessaires à la bonne réalisation de la mission.
- L'institution prestataire sera appelé à se déplacer dans le cadre de la consultance, notamment au cours de la phase de la collecte des données.
- L'institution prestataire est responsable de la couverture assurance du personnel œuvrant dans le cadre du contrat.
- Le montant total de la consultation comprendra les honoraires professionnels ainsi qu'une estimation des frais de voyage et de séjour dans les communes, à moins que convenu autrement au moment de la signature du contrat.
- L'UNICEF Guinée ne fournira pas d'assistance pour l'espace de bureau ni en équipement (y compris les ordinateurs, photocopieurs, etc.).
- L'institution prestataire devra se conformer aux exigences en rapport avec les voyages et les précautions sanitaires en vigueur en Guinée ;
- L'institution prestataire ne recevra pas d'autres avantages en dehors de ceux indiqués dans le contrat.
- L'UNICEF Guinée se réserve le droit de ne pas payer le cabinet contracté ou de retenir une partie du montant à payer si une ou plusieurs exigences établies dans ces TdRs ne sont pas respectées ou si le délai fixé pour l'accomplissement de la tâche n'est pas respecté.

## **7- QUALIFICATION ET EXPERIENCES PROFESSIONNELLES REQUISES**

Les Cabinets candidats doivent respecter les qualifications requises suivantes :

- Expérience avérée en matière de collecte et analyse de données quantitative et qualitatives en lien avec les domaines de sociologie et/ou anthropologie ;
- Expérience avérée de travail avec les différentes catégories d'acteurs intervenant dans la réponse aux épidémies et COVID-19 en particulier ;
- Expérience dans la transcription des données basées sur des techniques d'animation de groupes, de facilitation de dialogue ;
- Une excellente connaissance des diverses méthodologies qualitatives, y compris des entretiens, des enquêtes sur papier et des groupes cibles en protégeant l'expression des opinions des interlocuteurs ;
- Être un établissement légalement certifié et enregistré pour pouvoir travailler en République de Guinée.

Les consultants travaillant sur le projet avec les institutions prestataires doivent respecter les critères suivants :

- Expérience confirmée dans la collecte, le traitement et l'analyse des données quantitatives et qualitatives.

- Minimum de 7 ans d'expérience professionnelle pertinente dans la réalisation des études, évaluations, recherche.
- Expérience professionnelle dans le domaine de la communication et de l'engagement communautaires.
- Une expérience de travail avec des partenaires gouvernementaux nationaux/régionaux impliqués dans la conception, la planification et la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation ou la mise en œuvre de programmes.
- Une bonne connaissance et expérience du changement de comportement et de normes sociales.
- Etre titulaire d'un diplôme universitaire du niveau BAC+5 (au moins) en sciences sociales, développement international, santé publique, ou autre domaine connexe.
- Excellentes compétences en matière de communication, y compris une capacité avérée à mener des consultations avec les communautés et les jeunes.
- Excellente compétence de synthèse et de rédaction des documents stratégiques et des rapports.
- Excellentes compétences organisationnelles et capacités avérées à travailler dans des délais serrés.
- Capacité avérée à travailler en équipe et dans un environnement interculturel, avec une supervision minimale. Bonne capacité de facilitation des groupes de discussion.

## 8- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES / BAREME DE NOTATION

L'offre technique sera notée sur 70 avec un seuil de passage de 50 et sera basée sur deux critères : i) qualifications professionnelles, ii) méthodologie et approches proposées pour aborder la consultation.

DÉSIGNATION DES RUBRIQUES DE L'OFFRE TECHNIQUE	NOTE MAX.
<b>1. Qualité de la proposition technique</b>	<b>35</b>
d. Compréhension de la mission	10
e. Cohérence de la proposition technique	5
f. Méthodologie (Démarche, chronogramme et outils proposés)	20
<b>2. Ressources humaines proposées</b>	<b>25</b>
c. Le consultant principal, chef de mission.	15
d. Consultants associés	10
<b>3. Références techniques / Expérience similaires</b>	<b>10</b>
c. Trois (3) références de prestations similaires pour des partenaires bilatéraux ou multilatéraux (+Rapports produits)	5
d. Expérience de travail avec l'UNICEF et/ou d'autres Agences du Système des Nations Unies	5
<b>TOTAL</b>	<b>70</b>

**L'offre financière** la plus basse obtient le maximum de la note financière (30 points). Les autres offres ayant passé le seuil technique requis recevront des notes inversement proportionnelles à l'offre la plus basse.

## **9- SOURCE DE FINANCEMENT MODALITES DE PAIEMENT**

Le paiement des frais de services se fera en trois versements suivants les livrables, comme suit :

- 25% après la validation du rapport de démarrage.
- 20% à la remise la remise du rapport succinct de collecte de données sur terrain et présentation PPT sur les constats et conclusions préliminaires.
- 25% à la soumission du rapport provisoire répondant aux attentes et déclaré acceptable suivant la méthodologie convenue et les attentes de l'UNICEF.
- 30% à la soumission du rapport final validé.